

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-123 FINANCES : Décision modificative n° 2023-02 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 26	Abstentions : 5*	Exprimés : 21	Pour : 17	Contre : 4**

*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Emilie PEZET (Groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

**Mme Elisabeth CORDEIRO ; Mr Ludovic DARENGOSSE ; Mme Mylène MONCERET ; Mme Marie-Hélène PEREZ.

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www.bessieres.fr

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la clôture de l'exercice 2023 approuvé en conseil municipal de procéder à certaines régularisations des comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
D/R	CHAPITRE	ARTICLE	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	O12	6488		50 000,00 €		
R	O13	6419				50 000,00 €
D	O11	60612		100 000,00 €		
D	O22	O22	100 000,00 €			
D	O42	6811		250 000,00 €		
D	67	673		75 000,00 €		
D	68	6815	125 000,00 €			
D	68	6817	200 000,00 €			
TOTAL			425 000,00 €	475 000,00 €	- €	50 000,00 €

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
D/R	OPERATION	ARTICLE	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R	CHAP 040	28188				250 000,00 €
R	OPE 2213	1641			250 000,00 €	
TOTAL			- €	- €	250 000,00 €	250 000,00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2023-02 du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 21/12/2023
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 21/12/2023

